

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 12 SEPTEMBRE 2014 à 20 h 30

N° 10 /2014

Etaient présents :

Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr DENOUX Laurent, Mr DOLCINE Jules, Mr FISSON Thierry, Mr BACLET Gilles, Mme LE MOAL Amandine, Mme BRUNEAU Catherine, Mr VERCRUYSSSEN Didier, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mr LARDEAU Philippe, Mme NGUYEN Thi Kim Chau

-----  
Mme NGUYEN Thi Kim Chau a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 19 août 2014, n'ayant pas eu de remarques, est adopté.

---

## 1 – UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

**EXPOSE** la demande formulée par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nord Ecoen), qui sollicite l'engagement des collectivités locales pour éviter l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts.

Cette délibération conditionne l'octroi des subventions allouées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans les différents projets conduits par le SIAEP dans le cadre de sa mission (création de chambre de comptage, renouvellement de canalisation, etc)

**PREND** l'engagement à court terme de ne plus employer de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.

Ont voté :  
Pour : 10  
Contre : 1 Mr VERCRUYSSSEN Didier  
Abstention : 0

## 2 – PRESENTATION DU RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER DU SICTEUB

Madame le Maire commente la présentation du rapport technique du SICTEUB en soulignant les points concernant notre commune, et invite les personnes qui serait intéressées sur d'autres points à lire le rapport.

Monsieur DOLICNE Jules, représentant de la commune auprès du SIAEP-CEG, expose le compte-rendu financier de ce syndicat. Et informe que ce dossier est à la disposition de toutes personnes intéressées.

**APPROUVE** le compte-rendu technique du SICTEUB, ainsi que le rapport financier 2013, CEG-SIAEP Nord Ecoen.

Ont voté :  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

### 3 – DECISION MODIFICATIVE N° 4 (ICNE RATTACHEE)

**INFORME** qu'il convient de modifier certains articles du budget en fonctionnement, afin de régulariser les ICNE (intérêts couru non échu)

**DECIDE** les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement article 66111	+ 446.37 €
Dépenses de fonctionnement article 66112	+ 446.37 €

Ont voté :  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

### 4 – DECISION MODIFICATIVE N°5 (TRANSFERT DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU SICTEUB)

Depuis octobre 2012, le syndicat menait en concertation avec les communes, une étude de faisabilité sur le projet d'extension de compétence du Syndicat à la partie « investissement » Des réseaux communaux d'eaux usées. Cette étude formalisait la volonté de s'inscrire dans une gestion cohérente de l'assainissement sur le territoire pour conduire à une mutualisation des moyens et des ressources qui permet d'aboutir à une maîtrise de toute la chaîne fonctionnelle du service, de la collecte au traitement.

Lors du Conseil Municipal du 17 novembre 2011, l'étude du transfert total de la compétence Assainissement collectif Eaux Usées au SICTEUB était adoptée à l'unanimité.

Aujourd'hui, il convient, à l'heure où les comptes administratifs 2013 des budget assainissement des communes concernées ont été arrêtés, votés et visés par le contrôle de légalité des services de l'Etat, de procéder au transfert des fonds au SICTEUB.

Cette opération se fait via le budget de la commune selon une procédure de clôture des budgets annexes M 49 avec transfert de tous les comptes dans le budget principal.

Cette opération n'étant pas prévue lors du vote du budget primitif 2014, il convient de prévoir budgétairement cette opération par décision modificative 2014, comme suit :

Résultats excédentaires FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Recettes 002	+ 5 590,64 € résultat reporté assainissement
Dépenss 678	+ 5 590,64 € mandat SICTEUB

INVESTISSEMENT

Recettes 001	+ 15951,10 € résultat reporté assainissement
Dépenses 1068	+ 15 951,10 € mandat DICTEUB

**APPROUVE** le transfert des résultats M49 assainissement au SICTEUB et **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'émission des mandats.

FONCTIONNEMENT :

Dépense 678	5 590,64 €
-------------	------------

INVESTISSEMENT :

Dépenses 1038	15 951,10 €
---------------	-------------

Ont voté :  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 21h**

Le Maire,  
J HOLLINGER